

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité – Justice

Ministère des Affaires Économiques et du Développement



**DIRECTION DES ETUDES ET STRATEGIES
DE DÉVELOPPEMENT**

**Revue à Mi Parcours des Actions en Faveur des Enfants
Dans le cadre du Plan d'Action 2000-2010**

RAPPORT de la MAURITANIE

Novembre 2006

Table des matières	
Liste des abréviations et des acronymes	3
I- Introduction	4
II- Les principales actions	5
2.1. Dans le domaine de la survie	
2.2. Dans le domaine du développement	
2.3. Dans le domaine de la protection	
2.4. Dans le domaine de la participation	
III- Les tendances d'allocation des Ressources	8
3.1. Les ressources nationales	
3.2. Les ressources extérieures	
IV- Les instruments de suivi (MDE et OMD)	10
4.1. Les mécanismes institutionnels	
4.2. Les outils de suivi-évaluation	
V- Partenariats, alliances et participation	12
5.1. Les partenaires au développement	
5.2. La société civile	
5.3. Les alliances	
5.4. La participation des enfants	
VI- Les résultats	15
6.1. Dans le domaine de la survie	
6.2. Dans le domaine du développement	
6.3. Dans le domaine de la protection	
6.4. Dans le domaine de la participation	
VII- Les leçons tirées	20
7.1. Les constats	
7.2. Les Perspectives	

Liste des abréviations et des acronymes

AEDM:	Association Enfants et Développement en Mauritanie
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
BCI :	Budget Consolidé d'Investissement
CAC :	Centre d'Alimentation Communautaire
CDE :	Convention sur les Droits des Enfants
CDHLCPI:	Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à Insertion
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEF :	Convention sur la Discrimination à l'égard des Femmes
CREN :	Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle
CSLP:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP:	Code du Statut Personnel
CTS :	Comité Technique Sectoriel
DESD :	Direction des études et stratégies de développement
EDSM :	Enquête Démographique et Sociale en Mauritanie
EPCVM :	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages
GAVI :	Alliance Mondiale pour les Vaccins et la Vaccination
JNV :	Journées Nationales de Vaccination
LEXDEF:	Ligue des Experts Défenseurs des Droits des Enfants
MAED :	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MICS :	Enquête à Indicateurs Multiples
MSAS :	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
OEV :	Orphelins Enfants Vulnérables
ONS :	Office National des Statistiques
OMD:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PASS:	Programme d'Appui au Secteur de la Santé
PEV:	Programme Elargi de Vaccination
PCIME:	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PIP :	Programme d'Investissements Publics
PISE:	Plan Intégré de Suivi/Evaluation
PNDPE :	Politique Nationale du Développement de la Petite Enfance
PNDSE :	Politique Nationale du Développement du Secteur Educatif
PPTTE :	Pays Pauvre Très Endetté
PRLP :	Programme Régional de Lutte contre la Pauvreté
PSPD :	Protection Spéciale et Promotion des Droits
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMP :	Revue à Mi-Parcours
SECF :	Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
UNDAF :	Cadre d'Assistance au Développement du Système des Nations-Unies
UREP :	Unité de Recherches et d'Etudes sur la Population
VEDA :	Violence, Exploitation, Discrimination, Abus

I- Introduction

Depuis le Sommet mondial pour les Enfants tenu en 1990, la Mauritanie a œuvré pour la concrétisation de ses engagements internationaux.

Elle a contribué à l'édification d'"Un Monde Digne des Enfants", en renfonçant la protection et la promotion des Droits de l'Enfant, à travers :

- La ratification de la Convention relative aux droits de l'Enfant, le 8 avril 1991.
- L'adoption en septembre 2000, des "Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)", à l'horizon 2015.
- La participation à la Session Spéciale pour les enfants, le 8 mai 2002.

La Mauritanie, s'est engagée, lors de cette session à promouvoir les droits de l'enfant et à poursuivre les efforts pour la réalisation des objectifs du sommet, en matière de survie, de développement, de protection et de participation.

Le présent rapport, retrace les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'Action adopté par ce Sommet.

Pour la préparation et l'élaboration de ce rapport, un Comité de Pilotage ad hoc comprenant, les représentants des six secteurs sociaux, du conseil national de l'enfance, de la société civile et de l'Unicef a été mis en place, sous les auspices du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (Maed).

Un Groupe Technique, composé d'experts, a été chargé de l'élaborer et de le finaliser à travers l'analyse des progrès relatifs à la réalisation des objectifs d'"Un Monde Digne Des Enfants".

Pour assurer une participation effective des enfants, un atelier a été organisé et a permis de recueillir leurs avis et perceptions.

Un rapport consolidé a été élaboré et validé par le comité de pilotage, dans le cadre d'un atelier de restitution.

Ce rapport traite des six (6) points suivants:

- Les actions nationales en faveur des enfants depuis 2002
- Les tendances des ressources allouées pour les enfants
- Les instruments de suivi du Monde Digne des Enfants
- Les partenariats, alliances et participation
- Les résultats du Plan d'action Monde Digne des Enfants et des OMDs
- Leçons tirées

II - Les principales actions

2. 1. Dans le domaine de la survie

La santé est une préoccupation essentielle et un pilier central de tous les programmes de développement. Des investissements importants ont été consentis pour le renouvellement et la modernisation des infrastructures et équipements, l'accessibilité géographique, la formation du personnel et la disponibilisation des médicaments essentiels.

Les stratégies définies pour le secteur de la santé, ont conduit la mise en place :

- D'un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (2002-2004) permettant d'allouer les ressources nécessaires aux secteurs prioritaires (focalisés sur les enfants),
- D'un programme national de santé de la reproduction,
- D'un programme de lutte contre le paludisme,
- D'un programme élargi de vaccination,
- D'une stratégie de lutte contre la tuberculose,
- D'un Programme National de lutte contre les Schistosomiasés,
- D'une politique nationale de développement de la nutrition,
- D'un plan d'urgence nutritionnelle, pour la prise en charge des enfants,
- D'une Stratégie Accélérée pour la survie et le Développement de l'Enfant.
- D'un cadre stratégique de lutte contre les IST/VIH/SIDA 2003-2007

2.2. Dans le domaine du développement

Le développement de l'enfant occupe une place de choix dans les politiques et programmes nationaux. Le droit à l'éducation qui constitue un aspect fondamental du droit au développement est garanti par la constitution. A cet effet la Mauritanie s'est inscrite dans la perspective de la scolarisation universelle et a rendu l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans.

Depuis 2002 les mesures suivantes ont été prises :

- La mise en place d'un programme national du développement du secteur de l'éducation,
- L'adoption et la mise en œuvre d'une politique nationale de la petite enfance,
- L'intégration d'une composante Education préscolaire dans le cadre du Programme décennal 2001-2010,
- La création d'un centre de formation pour la petite enfance et des centres régionaux de ressources,

- La mise en place d'un programme de renforcement des capacités.

2.3. Dans le domaine de la protection

La protection de l'enfant est consacrée par des dispositions constitutionnelles, législatives, des politiques et des programmes d'intervention.

Des mesures d'envergure ont été prises dans ce domaine :

- La réforme du Conseil National de l'Enfance mettant l'accent sur sa mission de conseil, d'orientation et d'observation,
- La création d'une Direction de l'Action Sociale et de l'Accès aux Soins qui gère deux institutions de protection pour mineurs : le centre d'accueil des nouveaux nés abandonnés de sebkha et le Centre de protection de l'enfance d'El Mina.
- La création de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant au Ministère de la Justice pour la mise en œuvre de la réforme de la justice des mineurs,
- La ratification en 2004 de la Convention des Nations-Unies, contre la torture et autres peines ou traitement cruels,
- L'adoption en 2005, du Plan National d'Action, de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme,
- L'adoption de la loi sur l'aide juridique qui consacre la gratuité de l'accès à la justice pour les enfants,
- L'adoption du Code de Protection des Mineurs en Octobre 2005, qui a impliqué pour l'enfant, une atténuation de sa responsabilité, sa protection contre toute atteinte à ses libertés, à sa dignité, à sa personnalité et à son intégrité physique et psychique,
- L'adoption en novembre 2006, d'une ordonnance relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées,
- La mise en œuvre d'une réforme de la justice juvénile en harmonie avec les normes internationales,
- La mise en place d'une Brigade des mineurs,
- La construction d'un *Centre de Rééducation* de type semi- ouvert à Nouakchott pour les enfants en conflit avec la loi,
- La mise en œuvre *de mesures alternatives* à la détention d'enfants,
- La prise en compte de la *prévention de la délinquance* et de la *réinsertion sociale* des sortants des centres de rééducation,
- *L'assistance sociale et juridique* aux enfants en conflit avec la loi,

- *La Formation* des tous les intervenants dans le domaine de la justice des mineurs : magistrat, police des mineurs, assistants sociaux, personnel des centres de rééducation.
- La ratification en 2001, des conventions n°182 sur les pires formes de travail des enfants et n°138 sur l'âge minimum au travail,
- la promulgation de la loi 025/2003 du 17 juillet 2003, portant répression de la traite des personnes,
- *L'adhésion en 2004* à la Charte Africaine des Droits et du
-
- Bien-Être de l'Enfant, au protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur les droits des femmes en Afrique et au protocole additionnel à la convention sur les droits de l'enfant portant sur l'exploitation des enfants à des fins pornographiques et à l'interdiction de l'enrôlement des enfants dans les conflits armés.
- La mise en place d'un dispositif législatif réprimant les actes de d'exploitation et de violence sexuelles,
- *L'adoption en mars 2005*, d'un texte d'application de la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative aux statuts de réfugiés ainsi que son protocole additif de 1967 d'une part et celle de l'OUA du 10 Septembre 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, d'autre part. (Décret n°2005-022 du 03 Mars 2005 fixant les modalités d'application de ces conventions).
- *La ratification de la convention d'Ottawa et la mise en place d'un plan d'action" pour une Mauritanie sans mines à l'horizon 2011"*, Ce programme est mis en œuvre par le Bureau National de Déminage Humanitaire au niveau de ses composantes, déminage, Education aux dangers des mines et Assistance aux victimes des mines.

2.4. Dans le domaine de la participation

Bien que, l'article 10 de la constitution du 20 juillet 1991 consacre la liberté d'opinion de l'enfant et en dépit de la place considérable qu'il occupe au sein de la famille et de la société, les avancées dans ce domaine sont encore très timides.

En effet le poids des traditions demeure encore très important, notamment le respect des personnes âgées, cependant, les parents prennent, de plus en plus, en compte l'opinion de l'enfant, particulièrement, en ce qui concerne son éducation et ses loisirs.

III- Les tendances d'allocation des Ressources

3.1. Les ressources nationales

Les secteurs sociaux dont une partie du budget est consacrée aux programmes en faveur l'enfant, ont bénéficié durant les 5 dernières années dans le cadre du budget consolidé d'investissements publics, d'importants montants.

Ci-contre, un tableau synthétique des montants (en millions d'ouguiya) alloués aux différents secteurs sociaux :

Montants alloués aux secteurs sociaux (BCI)					
	2002	2003	2004	2005	2006
Education	5620.60	6185.18	6320.70	4910.00	4949.10
Santé	4410.00	4900.00	5000.30	3910.00	1201.00
SECF	163.10	31.00	67.00	83.00	58.00
Justice	187.16	200.00	220.00	300.00	700.00
Total	10380.86	11316.18	11608.00	9203.00	6908.1

La baisse remarquable constatée (graphe 1) par rapport aux montants alloués au secteur de la santé en 2005 et 2006, s'explique par la fin en 2004 des activités du PASS (Programme d'Appui au Secteur de la Santé). Ce programme drainait une partie importante des

celui d'investissement de 14%. En outre, 45% des montants prévus et 48% des montants exécutés sont alloués au secteur primaire ce qui montre la recherche d'amélioration de la couverture sanitaire.

2).

En effet, le programme d'investissements publics (PIP), prévoit d'importants montants pour la période (2007-2008).

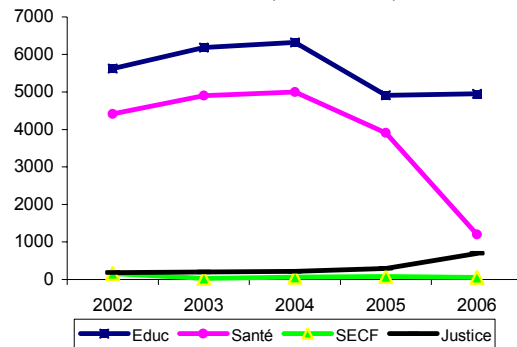
Le Budget consenti à l'éducation devait augmenter de 105% d'ici 2010, celui de la justice de 83%, au moment où le secteur de la santé connaîtra une nette augmentation en 2008 et 2009; soit respectivement 32% et 41%.

- La priorité accordée à **la santé** par les des pouvoirs publics a impliqué des investissements accrus dans ce secteur. Les crédits alloués au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ont sensiblement augmenté ainsi que les dépenses publiques de santé, alors que par ailleurs, d'autres départements ministériels contribuent au financement dans le domaine de la santé (éducation, défense.....).

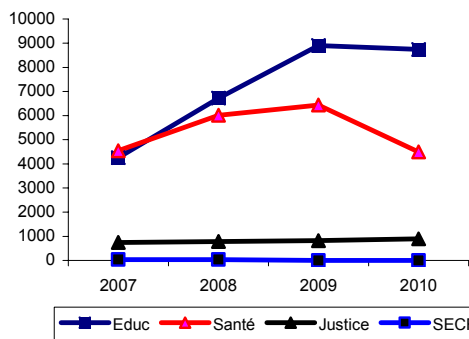
C'est ainsi que la part des dépenses publiques de santé s'est élevée à 3,4% du PIB en 2003 contre, 2,32% en 2000.

L'intérêt pour les secteurs sociaux qui se répercutera favorablement sur la santé et le bien-être de l'enfant, se confirme, par ailleurs dans les tendances du PIP 2007-2010 (graphe

Graphe 1: Tendances des ressources allouées aux secteurs sociaux (BCI 2002-2006)



Graphe 2: Tendances des ressources allouées aux secteurs sociaux (PIP 2002-2006)



Suite à la réduction de la dette, le gouvernement a augmenté les ressources financières allouées au secteur de la santé. Ainsi pour l'année 2003, le budget de fonctionnement affecté à la santé a augmenté de 31%

Certain programme, comme le SIDA, ont vu augmenter le niveau des allocations budgétaires qui leur sont allouées, en passant de 7 millions d'UM en 2001 à 87 millions d'UM en 2002. La seule participation de l'Etat au financement du programme s'élève en 2002, à plus de 70%.

- Une priorité identique est également accordée à **l'éducation** dont le financement est assuré en partie par l'Etat et par les partenaires au développement (IDA, BID, BAD, Coopération française et UNICEF).

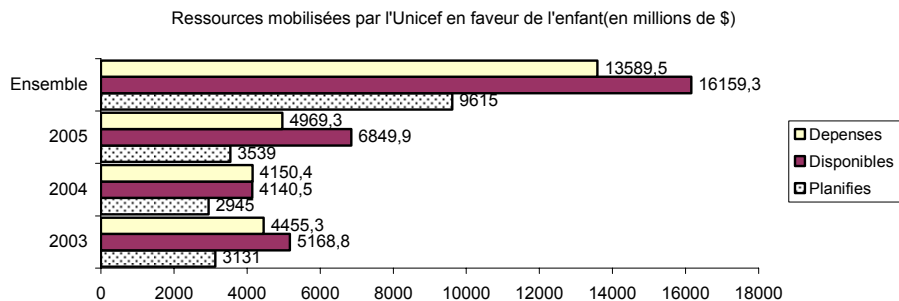
Les allocations budgétaires pour l'éducation, en progression continue, ont atteint 16,2% en 2003 contre 13,9 en 2002, dépassant ainsi la valeur de 14,9% qui était l'objectif fixé pour 2005. Les dépenses en % du Pib étaient respectivement, en millions d'ouguiya de: 5,5 (en

2002), 5,8 (en 2003), 5,9 (en 2004). Ce qui confirme bien la priorité que le gouvernement accorde à ce secteur.

Il est intéressant, enfin, de signaler que la part du budget alloué à l'enseignement fondamental est en progression pour le renforcement de l'accès à l'éducation de base. Elle représentait 51% du budget de l'éducation en 2004 contre 46,5% en 2000. La part du budget d'investissements était de 46% en 2004 alors qu'elle se chiffrait à 17% en 2000.

3.2. Les ressources extérieures

Plusieurs partenaires contribuent dans les programmes en faveur de l'enfant. L'Unicef, partenaire leader dans la mobilisation des fonds en faveur de l'enfance dans le cadre de son programme d'assistance, couvrant la période 2003-2008, a mobilisé 13,86 millions de dollars, soit 173% de l'ensemble des fonds planifiés, qui pourraient s'élever à 15 millions de dollars.



IV- Les instruments de suivi (MDE et OMD)

Le suivi-évaluation d'"Un Monde Digne des Enfants" repose sur deux cadres; institutionnel et technique, qui ont permis- à des degrés divers, l'utilisation et le développement de plusieurs instruments de suivi.

4.1. Le cadre institutionnel

La nécessité de veiller à une mise en œuvre effective, coordonnée et concertée des programmes en faveur de l'enfant s'impose comme un impératif majeur pour le succès des efforts en faveur de l'enfant.

Deux institutions font figure de symbole dans ce domaine:

- Le Conseil National de l'Enfance (CNE) créé par décret N° 0044/98 du 6 juin 1998, est un organe consultatif, dont la mission essentielle est d'aider le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) dans l'élaboration des politiques relatives à l'Enfance. Son rapport annuel, se veut avant tout, un outil d'orientation et d'aide à la décision. Il y décrit la situation des enfants en mettant l'accent sur les multiples problèmes auxquels ils sont confrontés et en proposant les mesures susceptibles d'y remédier pour consolider les acquis, lever les blocages et stimuler les facteurs de progrès.

- Le Secrétariat d'Etat à la Condition féminine, réformé en 2005, a pour mission notamment « de promouvoir la sauvegarde et le bien être de l'enfant ».

Cette institution comprend une Direction de l'Enfance en charge de veiller au bien être de l'enfant, d'élaborer les politiques de l'Enfance, d'assurer l'ancrage de "la dimension enfance" dans les politiques, stratégies et programmes de développement et de suivre l'application de tout texte ou convention régissant les droits de l'enfant. Son rapport sur la mise en œuvre de la CDE établit le bilan des réalisations en faveur de l'Enfant

mauritanien, les contraintes auxquelles il fait encore face et dégage les perspectives d'avenir.

D'autres dispositifs institutionnels existent et contribuent à l'enracinement d'une meilleure culture de suivi et d'évaluation, notamment, par la production de rapports statistiques. Le rapport d'activité du Groupe Parlementaire pour Enfants, en réseau avec l'ensemble des ONGs pour la défense des droits des enfants, constitue également dans ce domaine une référence utile.

4.2. Le cadre technique

Le cadre technique en matière de suivi-évaluation d'"Un Monde Digne Des Enfants" fait référence aux aspects plutôt techniques du suivi de la mise en œuvre des différents programmes d'intervention en faveur de l'Enfant et de l'évaluation de leur impact.

Ce suivi est assuré à travers un ensemble d'indicateurs qui permettent d'informer sur l'évolution de la situation des enfants. Le suivi des résultats permet en particulier d'apprécier dans quelle mesure les résultats obtenus se rapprochent des cibles fixées. Des évaluations d'impact en vue d'interpréter les changements intervenus dans la situation des enfants en liaison avec les différentes interventions sont régulièrement menées, en dépit d'une culture du suivi et de l'évaluation, encore embryonnaire, au sein de l'Administration, et des insuffisances du système statistique national. Il demeure que, des données fiables et un système de suivi-évaluation cohérent constituent le gage de politiques et de programmes bien adaptés aux enfants.

Ce dispositif comprend plusieurs éléments:

❖ Dans le cadre, du programme de coopération Unicef-Mauritanie

- L'évaluation à mi-parcours du programme (2003-2008) a été conduite en décembre 2005 et a fait l'objet d'un rapport.
- La composante Planification sociale et suivi-évaluation a participé à la réalisation des enquêtes menées par l'Office National des Statistiques en particulier pour l'étude sur la mortalité infantile et le paludisme menée en 2003 et l'EPCV en 2004. Une base de données sociales (Mauritinfo) a été mise en place pour le suivi des Objectifs Mondiaux pour le Développement (OMD) et du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui utilise plus de 90 indicateurs.
- L'analyse de la situation des Femmes et des Enfants en Mauritanie, outil incontournable d'aide à la décision, été actualisée en 2005. Elle fait le point sur la situation actuelle des Enfants et des Femmes et examine dans quelle mesure les politiques et les stratégies mises en œuvre, ont contribué à promouvoir et à protéger leurs droits.

❖ Le CTS "Enfance" dans le cadre du processus du CSLP 2006-2010, avait en charge l'ancrage de "la dimension enfance", dans le document de référence de la politique de développement économique et social. Cet outil doit désormais servir de point d'entrée pour la coordination et la concertation sectorielles de tous les exercices pertinents au CSLP (OMD, CMDT, revues de projets, révisions de stratégies sectorielles, études sectorielles, etc.).

A côté de ces instruments spécifiques à certains programmes, il y a ceux plus classiques, de collecte de données.

- les recensements généraux et les enquêtes menés périodiquement par l'office national des statistiques (les recensements généraux de la population, l'enquête sur les conditions de vie des ménages...);

- les sources sectorielles des données (statistiques du secteur de l'éducation, de la santé, du SECF, de la jeunesse, du travail..) ;
- les études et recherches spécialisées qui offrent des données quantitatives et qualitatives importantes sur des questions d'ordre général (les causes de divorce, les litiges familiaux...) ou spécial (scolarisation des filles, enfants de la rue, handicapés, enfants en conflit avec la loi...) ;
- le centre de documentation et d'information sur la femme, la famille et l'enfance (CEDIFFE) que le SECF a mis en place pour la constitution d'une banque de données statistiques fiables et spécialisées. Il collecte, vulgarise et diffuse les informations.

V- Partenariats, alliances et participation

Les engagements souscrits par la Mauritanie ne pouvaient être respectés sans une volonté politique renouvelée, l'appui de partenaires et alliés disposant de moyens humains, matériels et financiers suffisants, de personnes dont l'autorité morale et religieuse est reconnue et de réseaux d'influence.

En effet, venant compléter les efforts déployés par le gouvernement des acteurs très divers ont contribué à la réalisation des résultats obtenus, dont notamment les enfants eux-mêmes, les parents, les ONG nationales et internationales, les organismes des Nations-Unies, comme l'UNICEF sans oublier la coopération internationale (dont la communauté des donateurs et des bailleurs de fonds).

5.1. Les partenaires au développement

Dans le cadre des efforts entrepris par les pouvoirs publics, la part de la coopération internationale a été décisive dans les résultats enregistrés.

Le programme de coopération de l'Unicef 2003-2008, développant une approche multisectorielle et intégrée, est le symbole des actions, en matière de partenariat bi et multilatéral, dans les domaines de la survie, du développement, de la protection et de la participation des enfants en Mauritanie. Ses objectifs rejoignent les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont ils constituent une déclinaison centrée sur l'enfant et les femmes et contribuent à leur achèvement.

Des résultats importants ont été enregistrés dans le cadre de ce partenariat entre l'Unicef et la communauté de bailleurs de fonds d'une part, entre le gouvernement, ces derniers, la société civile et les ONGs, d'autre part.

L'adaptation de la politique de l'enfance, du code de la protection de l'enfance, de la politique nationale de la jeunesse, de la réforme du secteur éducatif (PNDSE et REZEN), la mise en œuvre du programme Nutrition et l'adoption de la politique de la Nutrition constituent, entre autres, une concrétisation de la vision mondiale d'un partenariat pour "Un Monde Digne Des Enfants".

Des résultats appréciables ont été obtenus sur cette voie grâce également au concours actif des autres agences du Système des Nations Unies.

En effet, au sein du système des Nations-Unies, les organismes spécialisés des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FNUAP, PAM, ONUSIDA...) soutiennent constamment les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre du plan cadre des Nations-Unies pour l'aide au développement, dont la lutte contre la pauvreté, la mortalité infanto-juvénile, la mortalité

maternelle, la protection des groupes vulnérables et la lutte contre le SIDA, constituent , des axes majeurs.

Ce partenariat a aussi contribué à la création d'une cellule centrale de suivi des programmes qui va permettre de mieux assurer le suivi de ce Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

5.2. La société civile

La société civile mauritanienne est très diversifiée: Près d'un millier de structures et d'associations bénéficient d'une reconnaissance officielle, dont beaucoup s'occupe de l'enfant.

Ce partenariat est corrélé à une reconnaissance de plus en plus affichée de son rôle, concrétisé par la procédure participative des ONG aux processus d'élaboration des politiques de développement (mouvement associatif des femmes, de la jeunesse, des journalistes, des oulémas, des maires).

Une réelle prise de conscience au niveau national et local des problèmes liés à la situation des enfants a abouti à une mobilisation certaine se manifestant à travers des actions et plaidoyers pour traduire les différentes dispositions de la CDE dans le vécu quotidien des enfants, assurer un développement harmonieux de leurs capacités physiques, de leurs facultés psychosociales et garantir leur protection.

L'on ne peut négliger le rôle de la coopération et le jumelage avec les ONG Internationales dans les efforts entrepris en faveur des enfants. Ces dernières ont aussi aidé des ONG nationales naissantes à entreprendre les actions indispensables.

5.3. Les alliances

- Les alliances et les réseaux créés ou renforcés ont concrétisé l'émergence d'un mouvement national pour l'enfance: Le réseau des leaders religieux, celui des leaders traditionnels, le réseau media et gouvernement pour le développement et la survie de l'enfant, l'association des journalistes défenseurs des droits des femmes et des enfants, l'initiative des maires mauritaniens défenseurs des enfants.etc.

En faveur des enfants handicapés 16 réseaux de réadaptation à base communautaire ont été redynamisés dans plusieurs grandes villes y compris la capitale et les compétences de six ONGs spécialisées ont été renforcées.

- Les enfants et les familles ont été les cibles des campagnes de sensibilisation; lesquelles, ont permis une prise de conscience du rôle irremplaçable des parents, tuteurs ou institutions. Des progrès ont été enregistrés dans ce sens avec un intérêt remarquable pour les questions de l'affection et l'éducation que doivent les parents à leurs enfants. Un apport essentiel de la communication a consisté à donner aux parents les informations nécessaires pour traiter les diarrhées à domicile ou reconnaître les cas de pneumonie et de paludisme, et orienter les enfants vers du personnel soignant.

De même, les parents s'intéressent de plus en plus aux formalités d'enregistrement à l'état civil des enfants, aidés en cela par des associations actives dans le domaine.

Les ONGs, les associations communautaires, les enfants et les familles, les chefs religieux, les leaders, envisagés sous l'angle l'action ont tous contribué aux actions d'encadrement, de sensibilisation, de formation, de plaidoyer, de soutien psychosocial, conduites dans le cadre de programmes/ projets visant la survie, le développement, la protection, la participation des enfants.

5.4. La participation des enfants à l'exercice de leurs droits

Le développement d'une culture de participation des enfants aux décisions les concernant constitue un objectif louable mais difficilement conciliable avec les résistances que l'on rencontre dans la Mauritanie profonde où l'enfant mérite tout sauf la participation. Mais ces blocages ont presque cédé sous la pression des idées nouvelles véhiculées par une société civile dynamique créant et encadrant des associations de jeunes. Il y'a lieu donc de développer des programmes médiatisés conçus par et pour les enfants, de soutenir, en priorité, les stratégies favorisant la participation de l'enfant aux prises de décisions aux niveaux personnel, familial et national. L'exemple du conseil municipal pour enfants est décisif dans la voie de la promotion de la participation.

Encadré 1: Restitution de l'atelier de participation des Enfants

L'atelier de participation des Enfants, s'inscrit dans le schéma de processus, par lequel la Mauritanie a participé, à la Session Spéciale pour les Enfants en 2002, exprimé son point de vue et son degré de convergence avec la communauté internationale, quant à son attachement aux idéaux et valeurs inscrits dans la CDE.

Il s'est imposé comme un *mécanisme* utile pour valoriser la participation des Enfants dans le processus d'élaboration, du Rapport de Suivi des Recommandations de cette manifestation d'importance internationale.

➤ Les Enfants ont estimé qu'en général, *leurs droits ne sont pas respectés*, la société, les parents, l'Etat en sont responsables. "La situation ne s'améliore pas, les ressources sont mal gérées ou insuffisantes": La santé, l'éducation, la nutrition, la famille, constituent leurs besoins prioritaires; viennent ensuite les loisirs. L'insatisfaction concerne aussi, les infrastructures de loisirs

- Ils sont l'objet d'un manque de considération de la communauté, qui a en charge leur éducation, leurs soins, et ne s'en acquitte pas de façon souhaitable. La majorité des enfants rapportent qu'ils sont maltraités: " *la corvée pour les filles*", " *l'école coranique pour les garçons*".
- Le droit à la santé n'est pas respecté car, " *il n'y a pas de visite médicale pour ceux qui vont à l'école*".
- L'école publique manque de qualité: " *les enseignants ne viennent pas*" La plupart des enfants sont à l'école coranique.
- La majorité des enfants ne communiquent pas suffisamment. Ils sont receveurs d'ordre. la communication passe mieux avec la mère.

➤ *Ce que pensent les enfants en particulier*

- Certains sujets ont exprimé un dilemme qui peut se traduire par une situation exceptionnelle pour eux :
 - Alia 5^{ème} année : " *Je suis bien traitées, j'ai une amie orpheline qui manque de beaucoup*".
 - Sidi (14 ans) : " *J'ai un ami qui est maltraité par sa belle mère*".
 - N'Darbia : " *Je suis de temps en temps frappée par mon père*"
 - Saradou : " *Mes parents me traitent bien, j'ai tout ce dont j'ai besoin*".

VI- Les résultats

- ✚ 2002-2006, délimite théoriquement l'intervalle de temps pour lequel il faut rendre compte des changements quantitatifs ou qualitatifs qui ont affecté la situation des enfants suite à la mise en œuvre des programmes en leur faveur. En raison d'une période si brève, les données statistiques relatives aux indicateurs classiques disponibles rendent difficilement compte de l'évolution de la situation des enfants.
- ✚ 2000-2001, date de publication des résultats des grandes enquêtes et recensement (EDSM, EPCV, RGPH), n'offre guère de meilleures perspectives pour rendre compte d'une situation qui n'aura que très faiblement évolué.
- ✚ 2003-2004, fournit les données de l'EMIP sur le paludisme et la mortalité infantile et les résultats de l'enquête EPCV réalisée par l'ONS.

L'examen par secteur de protection des résultats obtenus et des réalisations fait apparaître que des résultats positifs ont été obtenus dans tous les secteurs et que beaucoup de choses restent à parfaire.

Il découle des résultats par catégorie de droits que des progrès importants ont été enregistrés et que des problèmes demeurent.

6.1. Dans le domaine de la survie

En matière de **survie**, le gouvernement fait de la promotion de l'accès de tous, à la santé une de ses priorités majeures. Dans ce cadre, il a défini des stratégies, mis en œuvre plusieurs programmes et dégagé des ressources en constante progression (la part des dépenses publiques de santé s'élève à 3,4% du PIB en 2003 contre 2,32% en 2000).

▪ Malgré cela, les indicateurs de santé – quoiqu'en amélioration sensible - restent en deçà des objectifs fixés par la communauté internationale :

(i) La mortalité des enfants a baissé (les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont passés respectivement de 118 et 182 pour mille en 1995 à 78 et 123 pour mille en 2004).

(ii) Les enfants des zones affectées par l'urgence nutritionnelle et souffrant de malnutrition sévère et modérée ont été pris en charge correctement à travers des structures existantes.

(iii) En vue de maintenir la prévalence du VIH/SIDA à son niveau actuel qui se situe à moins de 1%, les résultats du plan stratégique quinquennal ont permis une sensibilisation à grande échelle sur les dangers et les moyens de prévention de la pathologie, la formation du personnel de santé, l'ouverture de plusieurs unités de dépistage et la prise en charge des personnes victimes du VIH.

(iv) Malgré une régression du taux de vaccination au niveau national entre 2003 et 2004 (respectivement 71% et 70%), l'objectif national dans ce domaine est atteint dans certaines régions de concentration de programmes de santé, puisque selon l'enquête EPCV 2004, le taux de couverture de DTC3 était de 78.7% chez les enfants de 12-23 mois.

▪ Les principales actions réalisées :

(iv) Adoption de la stratégie de prise en charge intégrée des maladies des enfants (PCIME)

- (v) Campagnes de vaccinations annuelles contre les maladies cibles du PEV
- (vi) Renforcement des budgets alloués au PEV
- (vii) Validation de la Politique Nationale de Nutrition
- (viii) Promulgation d'un arrêté fixant le cadre juridique de l'utilisation du sel iodé
- (ix) Campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'utilisation du sel iodé
- (x) Mise en place de 702 CAC, CREN et CNC sur toute l'étendue du territoire assurant les services de prise en charge des enfants malnutris

6.2. Dans le domaine du développement

En matière de **développement** la Mauritanie s'est inscrite dans la perspective de la scolarisation universelle et a engagé d'importantes réformes de son système éducatif. Le PNDSE mis en œuvre depuis 2001 a induit des progrès en termes de taux bruts de scolarisation, 95,1% en 2004-2005, dépassant les objectifs fixés initialement pour la période 2001-2005.

▪ En dépit des insuffisances:

- (iv) un faible taux de rétention des filles
- (v) une faible prise en compte des besoins en éducation des groupes spécifiques (enfants handicapés...)
- (vi) un nombre encore élevé d'enfants et d'adolescents non scolarisés : on estime à 30% les enfants de 6 à 11 ans qui ne sont pas scolarisés dans le Fondamental, à cause de la dispersion et de la mobilité des populations nomades ainsi que des poches de résistance à l'éducation
- (vii) 80% des enfants en déperdition scolaire restent hors de toute structure formelle d'éducation collective

▪ Les principales actions suivantes ont été réalisées :

- (i) La validation de la politique nationale pour le développement de la petite enfance
- (ii) L'intégration d'une composante petite enfance dans le PNDSE
- (iii) La mise en place de passerelles entre l'enseignement fondamental et l'enseignement originel
- (iv) La mise en œuvre par le CDHLCPI d'un programme d'appui aux crèches
- (v) La réalisation d'une étude sur l'introduction d'activités d'éveil au niveau des Mahadras (écoles coraniques)
- (vi) L'analyse de situation des jardins d'enfants publics et privés
- (vii) La création des réseaux petite enfance
- (viii) La construction de 67 garderies communautaires
- (ix) La formation continue de 88 monitrices et de 153 monitrices de la petite enfance
- (x) La création du Centre de Formation de la Petite Enfance et la formation de 5 formateurs du CFPE
- (xi) L'adaptation des programmes et modules de formation concernant le personnel éducatif des jardins d'enfants, des garderies communautaires et des enseignants de l'Ecole Normale des Instituteurs
- (xii) L'élaboration de programme pour les monitrices des jardins d'enfants
- (xiii) La formation de 250 monitrices et animatrices

- (xiv) La formation de responsables de quelques centres de ressources
- (xv) L'équipement partiel de quelques centres de ressources
- (xvi) L'élaboration du manuel de procédure du fonds d'appui des garderies communautaires.

6.3. Dans le domaine de la protection

En matière de **protection spéciale**, une prise de conscience nationale émerge progressivement à travers le développement d'un mouvement national en faveur des enfants, l'engagement des pouvoirs publics et la spécialisation de la société civile dans les domaines de protection.

De nombreuses alliances et réseaux ont été créés ou renforcés pour la sensibilisation et la promotion des droits des femmes et des enfants:

- Le réseau des leaders religieux,
- Le réseau des leaders traditionnels,
- Le réseau media et gouvernement pour le développement et la survie de l'enfant,
- L'association des journalistes défenseurs des droits des femmes et des enfants,
- L'association des Imams et Ulémas de Mauritanie.

La Mauritanie s'est également inscrite dans le processus d'harmonisation de la législation nationale aux traités et conventions internationaux.

Cependant, l'impact de cette prise de conscience reste limité par : (i) la faiblesse des capacités des acteurs du mouvement (associatif en faveur des enfants), (ii) la faible appropriation des droits des enfants, (iii) l'absence de vision à long terme et le manque de coordination entre les différents départements chargés de l'enfance.

Par ailleurs, il persiste encore une marginalisation très forte des enfants handicapés, qui ont un accès limité aux infrastructures essentielles et spécialisées ainsi qu'aux soins adéquats.

Néanmoins, les principales actions suivantes ont été réalisées:

- La formation de tous les magistrats du pays sur l'application du code de protection des mineurs
- La création de 13 juridictions pour mineurs dans les capitales régionales
- La formation des magistrats et auxiliaires de justice sur la loi portant répression de la traite des personnes
- La mise en place d'un comité interministériel chargé de la lutte contre la traite des personnes et l'adoption d'un plan d'action contre la traite des personnes
- La formation de 200 officiers et agents de police sur la justice des mineurs
- La validation d'un projet de construction de centres de rééducation des enfants en conflit avec la loi.
- La formation de 15 animatrices de centres de rééducation des enfants en conflit avec la loi
- La prise en charge par l'Ong AEDM de la préparation à l'insertion des enfants en situation difficile à Nouadhibou et à Nouakchott
- La formation technique pour les filles domestiques et les filles en situation difficile par le financement d'AGR pour améliorer leur insertion et leurs conditions de vie
- Le financement d'un programme de lutte contre la mendicité à Nouakchott
- La prise en charge psychosociale, sanitaire et judiciaire des enfants victimes de Violences par certaines ONG's

- La mise en œuvre par le CDHLCPI d'un programme de protection sociale dénommé « Foyers de l'Espoir » au profit des enfants dont les mères pratiquent la mendicité (50 foyers)
- L'ouverture de 2 centres d'écoute pour enfants en situation difficile
- La mise en place de structures spécialisées pour enfants handicapés
- L'élaboration d'une politique nationale de développement des jeunes enfants
- La formation de plusieurs centaines d'enfants en situation difficile dans des structures de formation spécialisées
- Le lancement d'un mouvement national pour l'enfance avec création de plusieurs alliances.
- La création d'un centre de protection et d'animation des adolescents à Nouakchott par l'Ong LEXDEF ;
- L'organisation d'une série de campagnes de sensibilisation sur la CDE/CEDEF à travers tout le pays
- La réalisation d'une étude sur la réforme législative pour l'harmonisation des dispositions de la CDE avec la législation nationale.
- L'organisation du séminaire national sur les mesures alternatives à la détention des enfants et les violences à l'égard des enfants et des femmes, regroupant les magistrats, la police nationale, les départements publics concernés et la société civile
- La réalisation d'une étude sur les mesures alternatives à la détention des enfants adaptées au contexte mauritanien
- La création d'un comité de pilotage de la réforme de la justice juvénile
- La création d'un comité pour les Orphelins et autres enfants vulnérables
- La mise en place d'un comité intersectoriel chargé de coordonner les actions des différents programmes sectoriels de la petite enfance
- L'élaboration du rapport périodique sur la CDE
- L'élaboration d'une étude sur la violence à l'égard des enfants
- L'organisation de campagnes de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances au Brakna.
- L'organisation d'ateliers de sensibilisation sur le CSP au profit des cadis, des responsables des antennes de la police et de la société civile, en particulier par rapport à la pension alimentaire des enfants, la garde des enfants et le mariage précoce
- La formation des partenaires gouvernementaux, de la société civile sur l'approche basée sur le droit et axée sur les résultats et formation sur le PISE.
- L'organisation des journées parlementaires de sensibilisation sur la CDE
- La mise en œuvre d'un programme d'Education aux dangers des mines dans les zones minées du nord de la Mauritanie
- 16 réseaux de réadaptation à base communautaire ont été redynamisés dans plusieurs grandes villes y compris la capitale et les compétences de six ONGs spécialisées ont été renforcées.

6.4. Dans le domaine de la participation

Si les enfants et les jeunes adolescents ont de nombreux droits garantis, ils restent peu écoutés et leur opinion est rarement prise en compte, ce qui a pour effet d'entraîner une démobilité des jeunes et d'accentuer le clivage entre le monde des adultes et celui des jeunes.

L'approche éducative sur le plan familial et scolaire, basée sur l'obéissance, favorise peu l'expression des enfants. Le manque d'activités socioculturelles et de programmes destinés aux enfants et aux jeunes dans les médias traduit le peu d'intérêt accordé au droit à la participation des jeunes.

En matière de participation les interventions sont plus difficiles à mener et les résultats moins spectaculaires.

En effet, les contraintes sont essentiellement d'ordre socioculturel. Seules des actions soutenues de sensibilisation et de promotion par l'exemple pourront être efficaces à terme. La volonté politique existe suite puisqu'un projet de déclaration de politique nationale de la jeunesse a été élaboré en mars 2002 et adopté en mars 2004, précédé d'autres actions :

- (i) Création d'un conseil municipal des enfants à Nouakchott
- (ii) Validation de la stratégie nationale de la jeunesse
- (iii) Création d'une revue spécialisée « *la tribune de l'enfance* » en 2005

VII- Les leçons tirées

7.1. Les constats

Ainsi donc, la Mauritanie, soucieuse d'améliorer la situation de l'enfance et de créer les mécanismes adéquats pour la mise en œuvre de la CDE, n'a cessé, avec la société et les partenaires au développement, de déployer des efforts pour défendre et promouvoir les droits des enfants à la survie, au développement et à la protection.

Cette conception qui intègre les spécificités de l'enfant dans les efforts de développement s'est traduite par des efforts importants dans tous ces domaines.

- ❖ Sur le plan de la Survie, l'action des pouvoirs publics s'est traduite par l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs politiques et stratégies en matière de santé et d'assistance sociale (le Programme Élargi de Vaccination, le Programme de Santé de la Reproduction, le Programme National de Lutte contre le Sida/MST, le Plan National d'Action pour la Nutrition...etc.).
- ❖ Sur le plan du développement, cette action s'est traduite ces dernières années par l'attention accordée à l'éducation et à la formation. La petite enfance qui constitue 15% de la population est une étape fondamentale pour le développement des adolescents et des adultes, a fait l'objet d'une attention particulière (PDPE) et les établissements préscolaires ont connu une progression rapide. Des progrès importants ont été enregistrés en matière d'accès à l'enseignement de base.
- ❖ Dans le cadre du droit à la protection qui implique pour l'enfant d'être prémuni contre l'abandon, l'exploitation, les différentes formes de handicaps, un important dispositif juridique a été mis en place. dont notamment:
 - Un code de statut personnel qui interdit le mariage précoce,

- Une loi portant obligation de l'enseignement fondamental dès l'âge de 6 ans.
- La création de tribunaux pour mineurs,
- L'adhésion à plusieurs instruments juridiques internationaux

La Mauritanie aura ratifié également de nombreuses conventions et de réels efforts auront été entrepris pour traduire dans la loi et dans les faits, les engagements pris dans les différents domaines couverts.

Malgré les importantes actions menées, pour améliorer la situation des enfants et pour combattre la pauvreté; dans la perspective de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement; des insuffisances et des lacunes persistent et méritent *une action de plus longue haleine et de plus large envergure*, qui puisse subvenir à l'ensemble des besoins de tous les enfants.

Il est en particulier des groupes d'enfants qu'ils faut protéger - en priorité - du fait de leur vulnérabilité naturelle : *Les enfants en difficultés*. En effet, le sort des enfants victimes d'handicap, d'exploitation, de discrimination ou d'abus, ou sans encadrement parental, d'enfants de la rue, d'enfants travailleurs, mérite qu'on lui accorde une attention plus vigoureuse.

Ces besoins sont aujourd'hui d'autant plus pressants quand on sait que la population mauritanienne se distingue par sa jeunesse (45% des mauritaniens sont âgés de moins de 15 ans) et que selon les estimations de l'ONS certains indicateurs de développement relatifs à l'enfance sont toujours peu satisfaisants.

L'on sait par ailleurs, que suite à une sécheresse longue et sévère, la pauvreté, la paupérisation des ménages, les difficultés économiques, la dislocation des structures familiales traditionnelles, l'affaiblissement des réseaux de solidarité et la précarité de l'habitat, ont amplifié le phénomène des enfants en situation difficile.

Le gouvernement a adopté en 2001 un cadre stratégique des politiques de développement qui fait de la lutte contre la pauvreté leur pivot central.

Sur le plan opérationnel, plusieurs domaines ont été effectivement pris en compte dans le CSLP (2001-2004) surtout la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, accessoirement la nutrition, mais les effets pour les enfants n'ont pas été mis en avant.

Il apparaît clairement que le CSLP 2001-2004 ne se préoccupe pas suffisamment des mesures nécessaires à la mise en œuvre des droits des enfants, en particulier des aspects relatifs à la protection spéciale de certains enfants en difficultés, à leur participation. Il demeure encore une marginalisation- sur tous les plans- des enfants en situation difficile dont les enfants handicapés qui n'ont pas accès aux infrastructures, ni aux soins adéquats (éducation, santé). Certains des problèmes spécifiques, préoccupants de ces enfants en difficultés, ne sont pas spécifiés. Parmi ceux-là, les enfants travailleurs, les enfants de la rue, les orphelins, les enfants en conflit avec la loi, les enfants victimes de VIH/SIDA, les filles domestiques,... etc.

Nul doute qu'en effet, la ratification des deux conventions (CDE/CEDEF), s'est traduite sur le plan national, par l'amorce d'une prise de conscience, d'avancées sur le plan de la protection juridique des enfants et d'une montée des actions des structures publiques et de la société civile en leur faveur. Reste à savoir comment traduire cette volonté sur le terrain social ? renforcer les efforts d'une société civile naissante et sans expérience? rendre l'action des structures publiques plus efficace? assurer une meilleure

connaissance dans ce domaine et une sensibilisation à grande échelle à l'essentiel des problèmes de ces enfants ?

7.2. Les Perspectives

La préparation du plan d'action 2006-2010, a été une étape importante, puisqu'elle devait permettre de redéfinir, sur la base du bilan de ses trois dernières années de mise en œuvre, les orientations stratégiques du futur et de positionner l'enfant sur l'agenda financier du gouvernement. Elle dessine des perspectives prometteuses pour l'Enfant.

L'ancrage de "la dimension enfance", dans le document de référence de la politique de développement économique et social a permis également de pallier aux insuffisances et de jeter les bases d'une stratégies cohérente tenant compte de la transversalité de la dimension enfant dans le CSLP 2006-2010. Il a été tenu compte, notamment, à titre d'actions prioritaires des secteurs suivants:

- (i) La nutrition,
- (ii) L'éducation préscolaire,
- (iii) La protection
- (iv) La participation,
- (v) Le renforcement des capacités des structures en charge du pilotage du processus de mise en œuvre des actions en faveur de l'enfance.

Annexes

RAPPORT DE REVUE DE MI DECENNIE DU PLAN D'ACTION POUR «UN MONDE DIGNE DES ENFANTS »

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. Contexte

La Mauritanie, à l'instar des autres pays du monde, a participé à la Session Spéciale sur les Enfants de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2002, à travers une forte délégation dirigée par le premier ministre et incluant entre autres des représentants des enfants mauritaniens. Ceci exprime le niveau d'engagement de la Mauritanie dans le respect des directives et des recommandations quant à la mise en œuvre du Plan d'Action pour Un Monde Digne des Enfants. Par ailleurs la Mauritanie, à travers le réseau Internet, a contribué avec un échantillon de 2% de sa population totale (plus de 50,000 personnes) à la définition des priorités discutées lors du Session de mai 2002.

Cinq ans après le Session Spéciale pour les Enfants, c'est le moment de faire le point à mi parcours de l'état de la mise en œuvre du Plan d'Action pour Un Monde Digne des Enfants. En 2007, l'Assemblée Générale des Nations Unies débattrà, dans une session plénière commémorative, du suivi des objectifs fixé lors de la Session de 2002.

Ainsi, comme inscrit la Directive de la Directrice Exécutive "CF/EXD/2006-02" ci-annexée, tous les Etats sont attendus à entreprendre une revue nationale des progrès vers les objectifs et stratégies pour les enfants et contenus dans leurs engagements pour la création d'un Monde Digne des Enfants.

C'est dans ce cadre que la Mauritanie, avec l'appui de ses principaux partenaires, va lancer un processus d'élaboration du Rapport pour la Mauritanie.

2. Objectifs

Contribuer au rapport du Secrétaire Général des NU sur les progrès par rapport a la mise en œuvre du Plan d'Action pour les enfants à l'occasion de la réunion plénière commémorative qui sera organisée en 2007.

Faire le bilan en Mauritanie pour le niveau de réalisation des engagements de la Mauritanie pour la création d'une Mauritanie Digne des Enfants.

Faire la revue des stratégies définies dans le CSLP par rapport aux enfants et procéder aux recommandations et ajustements nécessaires pour être au rendez -vous fixé par le Sommet de la Session Spéciale pour les Enfants 2002.

3. Méthodologie

Pour la préparation et l'élaboration de la revue mi-décennale d'un Monde Digne des Enfants par la Mauritanie, les instances suivantes seront constituées :

Un comité de pilotage *ad hoc*, sous l'égide de la Direction des Etudes et Stratégies de Développement du MAED, composé de :

- Représentant(s) des 6 secteurs sociaux : Ministère de la santé et des Affaires Sociales, Ministère de l'Education, Secrétariat d'Etat à la Condition féminine (Direction de l'Enfance), Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Ministère du Développement ..., Commissariat aux Droits de l'Homme (à vérifier)
- représentant(s) du Conseil National de l'Enfance

- représentant(s) des principales alliances et ONGs oeuvrant dans le domaine de l'enfance
- représentant(s) des enfants
- représentant(s) de l'UNDAF et de l'UNICEF.

Le rôle de ce Comité est de valider les TDR, statuer sur la qualité du processus d'élaboration du rapport, et valider le rapport final. Il jugera de l'utilité ou pas de faire appel à l'appui d'un consultant. Les membres pourront être identifiés parmi les membres du Conseil National pour l'Enfance et inclura des représentants du Comité Technique Sectoriel (CTS) pour l'Enfance du CSLP.

Un Groupe technique pluridisciplinaire, composé de 12 experts désignés par le Comité de Pilotage, chargés d'élaborer les différents points du rapport :

Points 1 et 7 : Processus du rapport et leçons tirées

Point 2 : Actions nationales en faveur des enfants depuis 2002

Point 3 : Tendances des ressources allouées pour les enfants

Point 4 : Instruments de suivi du Monde Digne des Enfants

Point 5 : Partenariats, alliances et participation

Point 6 : Résultats du Plan d'action Monde Digne des Enfants et des OMDs.

Le rôle du Groupe technique est de collecter les information et données, faire les analyses et écrivent les différentes parties du rapport.

En son sein, un noyau de 4 membres au maximum, dont les 2 en charge des points 1 et 7, et le représentant de l'UNICEF, sera chargé de l'intégration des 7 parties du rapport, de la cohérence générale, de la présentation au Comité de Pilotage, de l'intégration des observations, ainsi que de l'édition du rapport.

Le processus de cette revue et de la rédaction du rapport tiendra compte des opportunités suivantes comme sources d'information et bases de réflexion :

- les conclusions des revues à mi parcours de l'UNDAF et de l'UNICEF
- Le rapport périodique sur la mise en œuvre de la CDE en cours de finalisation
- Le rapport du Comité technique sectoriel Enfance du CSLP 2006-2010.

Les données et les analyses les plus récentes seront rassemblées. Il pourra être fait appel à des personnes ressources, autant que nécessaire pour assurer la qualité des travaux.

4. Calendrier : août – novembre 2006

Echéance	Activité	Responsable
16 août	Draft des termes de référence du Rapport élaborés et partagés avec le MAED (DESD)	DESD-UNICEF
21 août	Invitation aux structures pour désigner les membres du Comité de Pilotage (CP) et convocation à une réunion de validation des TdR.	DESD
28 août	1ère réunion du CP : TDR sont finalisés / membres du Groupe technique (GT) identifiés	
29-31 août	Invitation des membres du GT et réunion de briefing	
4 septembre -6 octobre	Sessions de travail du GT (compris de l'équipe de rédaction) : les données sont collectées et analysées, le projet de rapport est rédigé	
9 – 11 oct	Partage du projet de rapport avec le CP pour commentaires	
12 octobre	Réunion du CP pour examiner du projet de rapport	
13 – 31 oct.	Le 2 ^{ème} projet du rapport est finalisé et diffusé à tous les départements concernés pour lecture	
2 novembre	Atelier de validation du Rapport	
10 novembre	Le Rapport est finalisé tenant compte des recommandations et suggestion de l'atelier	
	Processus officiel et envoi.	
15 décembre	Rapport final reproduit et diffusé	

5. Budget et gestion administratifs

**Revue à Mi Parcours des Actions en Faveur des Enfants
dans le cadre du Plan d'Action 2000-2010**

**L'ATELIER "FOCUS GROUP" DE PARTICIPATION DES ENFANTS AU RAPPORT
POUR UN MONDE DIGNE DES ENFANTS
12 au 13 Décembre 2006**



Novembre 2006

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le rapport: "Un Monde Digne des Enfants + 5" constitue la première évaluation exhaustive du parcours, des réalisations et des perspectives de la Mauritanie dans le cadre des engagements souscrits, devant la communauté internationale en faveur des enfants.

La participation des enfants à cette évaluation ainsi qu'à l'élaboration de ce rapport est indispensable et permet aux détenteurs de droits que sont les enfants de participer, de manière objective et libre, à ce processus pour évaluer de leur propre perspective et à partir de leur vécu et schèmes de pensée, de leurs représentations, les progrès accomplis, les insuffisances et les priorités.

La participation, qui est l'un des droits fondamentaux stipulés par la Convention des Droits pour l'Enfant (CDE), est essentielle pour permettre aux de contribuer aux programmes et stratégies qui les ciblent.

L'atelier de participation des Enfants, s'inscrit dans le schéma de processus, par lequel la Mauritanie a participé, à la Session Spéciale pour les Enfants en 2002, exprimé son point de vue et son degré de convergence avec la communauté internationale, quant à son attachement aux idéaux et valeurs inscrits dans la CDE.

Il s'est imposé comme un *mécanisme* utile pour valoriser la participation des Enfants dans le processus d'élaboration, du Rapport de Suivi des Recommandations de cette manifestation d'importance internationale.

OBJECTIFS ET BUTS

L'atelier a pour objectif de recueillir les représentations, les idées, les perceptions, les analyses et les propositions des enfants quant à leur situation en Mauritanie, de l'accomplissement de leurs droits et des progrès enregistrés.

Il vise plus spécifiquement, à les amener à parler de leurs représentations, leurs rapports avec l'environnement social, porteur d'obligations (parents, familles, communauté, école); de produire, à travers l'expression de leurs besoins, un discours sur leurs compréhension des droits humains et leurs représentations des programmes de lutte contre la pauvreté centrés sur eux.

PUBLIC CIBLE ET METHODOLOGIE

La participation à l'atelier a été limitée à un groupe restreint, qui était le Focus Group. Il a servi de cadre pour une discussion participative. Le focus group a réuni huit (8) enfants appartenant à différentes sensibilités ethniques, linguistiques et à des d'horizons divers. Ces enfants, sont d'âge compris entre 8 et 16 ans et de niveau scolaire, variant entre le fondamental et le secondaire. Leur recrutement a été assuré grâce au concours d'une ONG, active dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la nutrition, du soutien psychosocial; aux enfants.

Un guide détaillé pour l'orientation des discussions a été élaboré et servi de moniteur d'entretien. Ce guide a permis de tisser un fil rouge susceptible de guider les enfants dans un domaine, il faut le dire, éminemment complexe. Il suggère davantage et met l'accent sur les dimensions pratiques de la question. Trois volets ont été: (i). Le vécu des droits tels que perçus par les enfants, (ii). La perception des besoins par les enfants; (iii). Leurs représentations des programmes de lutte contre la pauvreté centrés sur eux.

Ils ont été déclinés, respectivement, en plusieurs items :

- (i). Conditions de vie à la maison, vécu relatif à la santé, à l'éducation, à l'expression de l'opinion de l'enfant, dans la communauté.
- (ii). Les besoins des enfants tels que perçus par eux-mêmes, les besoins perçus par les enfants pour les autres enfants.

(iii). La prise en compte de la "dimension enfant dans les politiques", la perception de la pauvreté.

Les entretiens ont été enregistrés par dictaphone et transcrits par la suite.

Des représentants - dont le groupe technique du rapport - de différents secteurs et institutions, directement concernés par la problématique des enfants (Unicef, structures gouvernementales, ONGs, société civile), ont participé à cet atelier, notamment:

- Des représentants de la direction des études stratégies de développement (05)DESD/MAED;
- Des représentants de l'Unicef, Bureau local (03);
- Des représentants d'ONGs (02);
- Un éducateur/encadreur, la Direction des Affaires Social (MSAS), Chef du service de la Protection de l'Enfance, représentant
- Un avocat, représentant, le Conseil National de l'Enfance;
- Une représentante de la Direction de la Femme et de l'Enfant (SECF)

DEROULEMENT

La discussion participative s'est articulée autour de deux étapes:

1.L'entretien au cours duquel, les participants ont partagé avec les enfants le questionnaire suivant pour recueillir l'information recherchée :

- o Comment vos parents vous traitent-ils
- o Que font-ils pour vous ?
- o Comment les enfants sont-ils traités en général par leurs parents ?

- o Si vous tombez malade, est ce qu'on s'occupe bien de vous ?
- o Comment ?
- o Comment les enfants malades en général sont soignés ?

- o Quels conseils recevez-vous pour devenir un bon citoyen ?
- o Comment apprenez-vous ?
- o Est-ce qu'on vous empêche d'aller à l'école
- o Avez-vous le temps d'aller jouer, de vous amuser comme vous voulez ?
- o Est-ce que vous communiquez avec vos parents ? si oui lequel d'entre les deux vous écoute le plus souvent ?
- o Vos parents demandent-ils votre avis sur les questions qui vous concernent
- o Et à l'école ?
- o Et les autres enfants ?
- o Participez-vous à la vie de la communauté, de la société ?
- o Comment se comportent les autres membres de la société envers vous ?
- o Etes- vous à l'aise dans la communauté ?
- o Et les autres enfants ?
- o Vos besoins sont-ils satisfaites ? si oui lesquels ?, Si non, pourquoi ?
- o Quels sont vos besoins actuels ?

- o Parmi ces besoins lesquels sont prioritaires ?
- o Lesquels doivent être satisfaits pour tous les enfants ?
- o Y a-t-il des enfants pour lesquels ces besoins ne sont pas satisfaits ?
- o Lesquels ?

- o Est-ce que l'Etat, la société, consacrent de l'argent spécifiquement aux enfants ?
- o Y-a-t-il une amélioration dans notre vie ?

2. *L'observation participante ou appréciative*

Le responsable de la communication du bureau local de l'Unicef a expliqué aux enfants le sens de cette modalité de leur participation qui consiste à les faire réagir par rapport à l'exposé du Rapport sur progrès accomplis en leur faveur.

La méthode plus connue sous le nom d'observation appréciative, est une approche qui met l'accent sur les aspects positifs ou négatifs d'une activité. Dans un petit exercice de table; il a été demandé aux enfants de mettre par écrit leurs "appréciation". Leurs écrits ont traduit différentes perceptions.

INTERPRETATION-SYNTHESE

⇒ **L'entretien**

➤ *Cadre théorique*

Le but est de permettre au lecteur de se faire une idée, la plus juste possible et mieux faire comprendre les perceptions, les représentations des enfants; mais aussi d'un point de vue plus pratique de décrire et d'illustrer par un "matériau" les modes d'expression auxquels ils recourent. Nous nous étions donné comme objectif de mieux cerner les représentations des enfants, sous forme d'énoncés que nous espérons les plus clairs possibles. Comment s'y prendre ? Il existe bien sûr plusieurs façon de procéder. Nous avons opté ici pour l'analyse thématique. C'est une technique d'analyse du discours qui permet de prendre en compte le point de vue des enfants pour faire émerger leurs représentations.

Cette méthode implique l'analyse du discours produit par les interviewés pour en faire ressortir les structures. Ces « structures constituent des aspects relativement stables du discours » ce qui fait que la technique « est peu sensible à des manipulations du locuteur telles que le fait d'éluder certains thèmes, de les aborder dans un certain ordre, ou de traiter très longuement d'un sujet, ou encore d'utiliser une formulation plutôt qu'une autre ».

Durant la conduite des entretiens, certaines des questions se sont révélées plus intéressantes que d'autres, certaines sont apparues d'un intérêt moindre et de nouvelles questions qui n'étaient pas prévues dans le guide ont émergé comme des questions fructueuses. Par exemples *les besoins non satisfaits des enfants ne vivants pas avec leur deux parents, la qualité de l'école publique ou encore l'engouement pour l'enseignement religieux*. Ces entretiens constituent des témoignages de première importance qui donne des éclairages sur l'évolution du système éducatif et sur la société mauritanienne, en général.

Trois règles de base dans toute analyse d'entretien ont été appliquées :

- Prendre un morceau d'entretien, particulièrement frappant et significatif pour exprimer une idée et le mettre en encadré;
- Respecter le point de vue des enfants et produire donc un discours sur le discours;
- Illustrer toute idée avancée par un "matériau", c'est-à-dire un morceau d'entretien.

➤ *Ce que pensent les enfants en général*

A l'issue des entretiens, une problématique centrale paraît se dégager autour de laquelle tout le reste- ou presque- se structure. Il s'agit de la problématique des conditions de vie des enfants, de leur vécu dans la communauté, relativement à leur santé, leur éducation, leur participation.

▪ Les Enfants ont estimé qu'en général, leurs droits ne sont pas respectés, la société, les parents, l'Etat sont responsables. La situation ne s'améliore pas, les ressources sont mal gérées ou insuffisantes:

La santé, l'éducation, la nutrition, la famille, constituent leurs besoins prioritaires; viennent ensuite les loisirs. L'insatisfaction concerne les infrastructures de loisirs

- Ils sont l'objet d'un manque de considération de la communauté, qui a en charge leur éducation, leurs soins, et ne s'en acquitte pas de façon souhaitable. La majorité des enfants rapportent qu'ils sont maltraités: "*la corvée pour les filles*", "*l'école coranique pour les garçons*".
- Le droit à la santé n'est pas respecté car: "*pas de visite médicale pour ceux qui vont à l'école*".
- L'école publique manque de qualité: "*les enseignants ne viennent pas*". La plupart des enfants sont à l'école coranique (droit au développement).
- La majorité des enfants ne communiquent pas suffisamment. Ils reçoivent des ordres. La communication passe mieux avec la mère.

➤ *Ce que pensent les enfants en particulier*

▪ Certains sujets ont exprimé un dilemme qui peut se traduire par une situation exceptionnelle pour eux

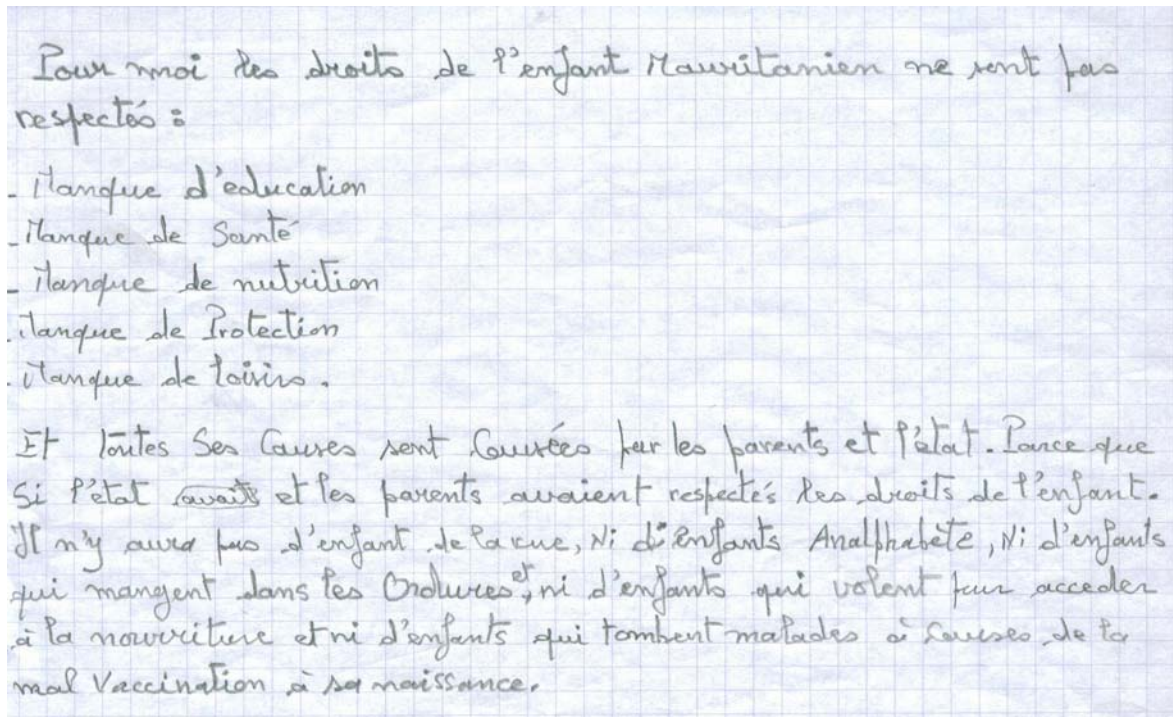
- Alia 5^{ème} année : "*Je suis bien traitée, j'ai une amie orpheline qui manque de beaucoup*".
- Sidi (14 ans) : "*J'ai un ami qui est maltraité par sa belle mère*".
- N'Darbia : "*Je suis de temps en temps frappée par mon père*".
- Saradou : "*Mes parents me traitent bien, j'ai tout ce dont j'ai besoin*".

⇒ **L'observation appréciative**

Un exposé simplifié – dans un souci pédagogique- a passé en revue les droits, les actions pour leur donner effet, les contraintes.

A l'examen, les notes écrites des enfants ont prouvé que "la leçon des droits" a été bien comprise d'une part et qu'un effort d'appréciation a été visiblement fourni.

Exemple 1:

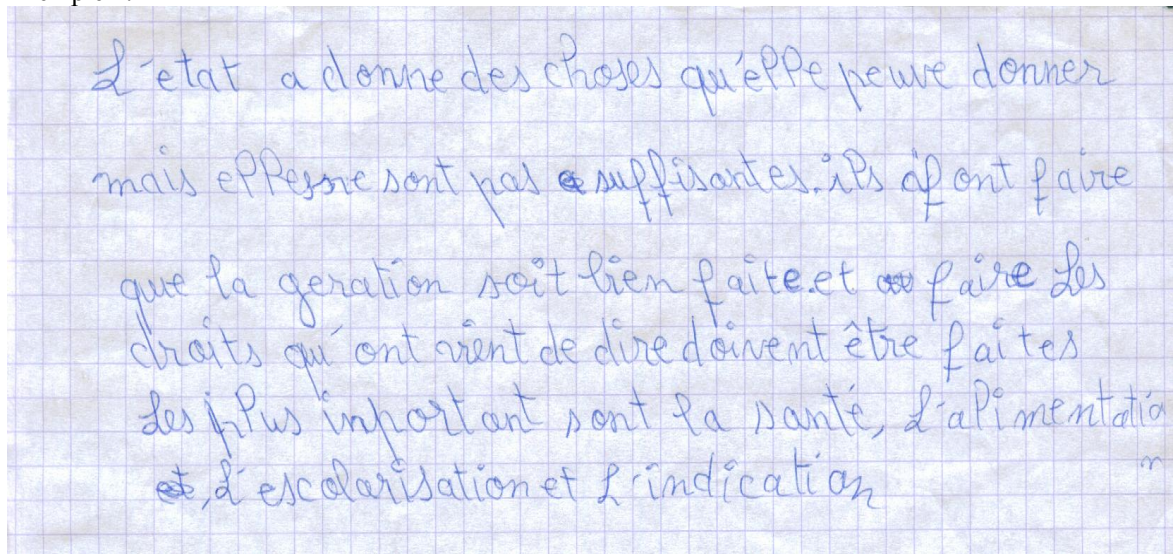


Pour moi des droits de l'enfant Mauritanien ne sont pas respectés :

- Manque d'éducation
- Manque de Santé
- Manque de nutrition
- Manque de Protection
- Manque de loisirs.

Et toutes ces causes sont causées par les parents et l'état. Parce que si l'état ~~avait~~ et les parents avaient respectés les droits de l'enfant. Il n'y aurait pas d'enfant de la rue, ni d'enfants Analphabète, ni d'enfants qui mangent dans les Ordures, ni d'enfants qui veulent faire accéder à la nouveauté et ni d'enfants qui tombent malades à cause de la mal Vaccination à sa naissance.

Exemple 2:



L'état a donné des choses qu'elle peut donner mais elle ne sont pas suffisantes. Ils doivent faire que la génération soit bien faite et faire les droits qui ont vint de dire doivent être faites les plus important sont la santé, l'alimentation et d'escolarisation et l'indication.

- Certains, sont allés plus loin dans leur appréciation de ces droits, même ceux que l'on aurait pas soupçonné : le droit à la participation.

- Une appréciation également du droit à la protection de groupes défavorisés.

- Les ressources et leur utilisation ont également été appréciées.

Il est clair que les perceptions et représentation des ces enfants de leurs droits et des

actions en leur faveur est relativement "homogène" et "structuré".

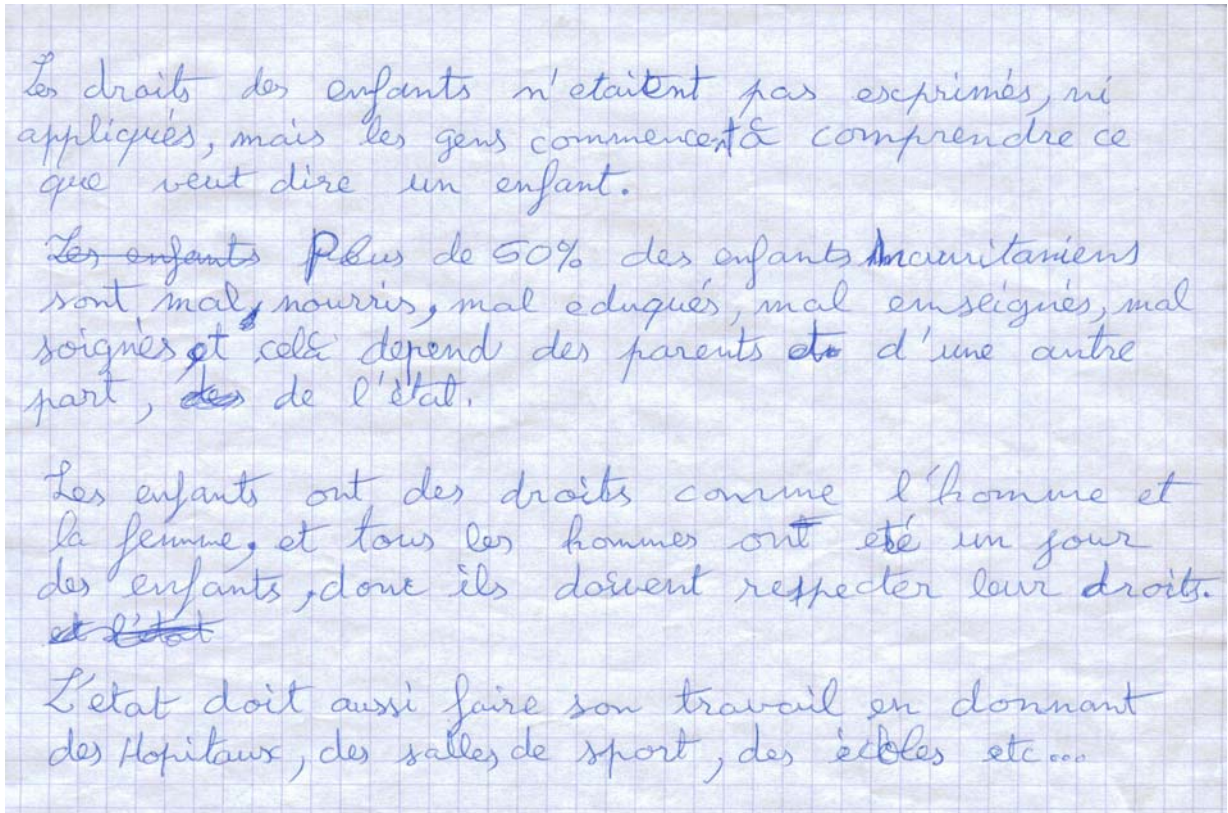
Exemple 3:

les enfants qui ne sont pas en famille
ne sont pas éduqués.
Les enfants sont victime de correction
très dure.
Les enfants qui vive en capital son
bien soigné que les enfants au village.
un enfants doit être nutrit -
il ya des enfant qui traîne dans la rue
souvent il passe la nuit dans la rue
Les enfant qui traîne ne sont pas
éduqués ni scolarisés
un enfant doit être vacciné

Exemple 4:

N° Doumbé gaye.
tout les enfants doivent être éduqués et doivent avoir une nationalité et doivent connaître leurs noms.
et doivent être en bonne santé et doivent avoir une bonne alimentation. et ils ont aussi le droit
de dire qu'ils ont pas compris lorsque le maître fait une leçon. et ils ont aussi le droit d'aller jouer
quand ils ont terminé de travailler. et on oblige pas les enfants d'aller à l'école aussi car ils ne
fournira aucun effort.

Exemple 5:



CONCLUSIONS

Les conclusions sur les focus group, réitérent- à peu de choses près- les constats conclusifs d'une autre enquête, quantitative celle-là, qui confirme que les structures du discours des enfants demeurent relativement stables d'une enquête à l'autre.

Une enquête sur l'« Avis des enfants avait été réalisée en 2000¹. Les questions les plus importantes pour les jeunes enquêtés (600 entre 13 et 18 ans) étaient la lutte contre le SIDA (76,9%), la santé pour tous (76,1%), l'immunisation des enfants (76,1%), l'éducation pour tous (75,4%) et la lutte contre la pauvreté (74,7%). Les efforts déployés pour y parvenir sont jugés dans l'ensemble insuffisants (58,2% contre 26,8% qui pensent le contraire). Les raisons invoquées se résument à la faiblesse des médias, au manque de fonds, de vision, de programmes auxquels s'ajoute le manque d'engagement des autorités, la faiblesse de l'implication des jeunes ainsi que la participation des communautés et des adolescents eux-mêmes. Du point de vue des enfants, il fallait privilégier les actions prioritaires suivantes :

- (i) Lutter contre le SIDA (70,7%)
- (ii) Eliminer la pauvreté (70,5%)
- (iii) Assurer un approvisionnement en eau potable et une éducation plus large (68,6%)
- (iv) et l'information (62,9%)

En matière de protection des droits des enfants, ils estiment que beaucoup reste à faire en dépit de progrès certains. Il s'agit en particulier du droit à l'éducation, à la santé mais aussi, fait nouveau, à l'information. Une attention particulière devra être accordée à la prévention

¹ Bureau de l'UNICEF à Nouakchott

de la délinquance juvénile, à la lutte contre toute forme d'exploitation des enfants et aux dérives comportementales comme la consommation de l'alcool et des stupéfiants.

Ces expériences et les nombreuses disjonctions qui émaillent le discours des enfants, prètent à croire que la santé, l'éducation sont des besoins profondément ressentis, qu'ils reste à le traduire sur le terrain pratique, dans la loi et dans les faits.